

COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET SCHEMAS



PROJET OUDALLE

VIRTUO LE HAVRE I

2 PL DES VINS DE FRANCE
75012 PARIS 12

Contact :

Monsieur Brian ROSSI, Chef de projet VIRTUO

AFFAIRE N : 2309A147600006
Rapport : A1476/23/382
Version : Version 1 du 20/12/2023

Auteur : Fabien LEPOITTEVIN, Chargé d'affaires
Environnement
Courriel : fabien.lepoittevin@socotec.com
Tél. : 06 40 87 97 19

Ce rapport comprend 10 pages

SOCOTEC ENVIRONNEMENT : Agence de Caen
267 rue Marie Curie
ZI de la Sphère
CS 30030
14 201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

SOMMAIRE

1.	PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES CONCERNES PAR LE PROJET	3
2.	LEGENDE	3
3.	COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE.....	4
4.	COMPATIBILITE AVEC LE SAGE	8
5.	COMPATIBILITE AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS 2021 - 2027	9
6.	COMPATIBILITE AVEC LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REGION NORMANDIE	10

Liste des figures

FIGURE 1 : AVANCEMENT DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)	8
---	---

1. PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES CONCERNES PAR LE PROJET

En référence au 9° de l'article R512-46-4 du code de l'environnement, la compatibilité du projet aux plans, schémas et programmes suivants est examinée :

Plan, schéma ou programme	Applicable	Justification
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	Oui	
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	Non	Le projet se trouve dans une zone où il n'existe pas de SAGE applicable (cf 4.Compatibilité avec le SAGE)
Schéma mentionné à l'article L. 515-3 du code de l'environnement (schéma régional des carrières)	Non	L'activité n'est pas concernée par ce programme.
Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	Oui	
Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	Non	L'activité ne générera pas de déchets dangereux.
Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	Oui	
Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	Non	L'activité n'entraînera pas de rejet de nitrates dans les eaux.
Plan de Protection de l'Atmosphère PPA	Non	Le projet se trouve dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère Normandie, qui est actuellement à l'état projet. La compatibilité du projet pourra être évaluée lorsque le PPA sera approuvé et publié.

2. LEGENDE

C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

PI : Pour information

3. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le SDAGE présente 5 orientations fondamentales ainsi que des dispositions associées à chaque orientation. La compatibilité du projet VIRTUO implanté à Oudalle est appréciée en prenant compte les dispositions qui concernent directement le site.

La compatibilité du projet est démontrée dans le tableau ci-dessous.

ORIENTATION FONDAMENTALE 1 POUR UN TERRITOIRE VIVANT ET RÉSILIENT : DES RIVIÈRES FONCTIONNELLES, DES MILIEUX HUMIDES PRÉSERVÉS ET UNE BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC L'EAU RESTAURÉE		
Orientation 1.1 Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement	C	La note de synthèse Zone Humide en annexe du dossier démontre le respect de cette orientation.
Orientation 1.2 Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	SO	Le projet n'a pas d'impact sur des rivières.
Orientation 1.3 Éviter avant de réduire, puis de compenser (séquence ERC) l'atteinte aux zones humides et aux milieux aquatiques afin de stopper leur disparition et leur dégradation	C	La note de synthèse Zone Humide en annexe du dossier démontre le respect de cette orientation.
Orientation 1.4 Restaurer les fonctionnalités de milieux humides en tête de bassin versant et dans le lit majeur, et restaurer les rivières dans leur profil d'équilibre en fond de vallée et en connexion avec le lit majeur	C	La note de synthèse Zone Humide en annexe du dossier démontre le respect de cette orientation.
Orientation 1.5 Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques	C	La note de synthèse Zone Humide en annexe du dossier démontre le respect de cette orientation.
Orientation 1.6 Restaurer les populations des poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands	SO	Le projet n'a pas d'impact sur les populations de poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands. L'impact du projet sur les espèces est décrit dans la note de synthèse prédiagnostic écologique en annexe du dossier.

<p>Orientation 1.7 Structurer la maîtrise d’ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations</p>	C	<p>La prise en compte du risque inondation est démontrée dans la notice hydraulique et la notice de transparence hydraulique en annexe du dossier.</p>
<p>ORIENTATION FONDAMENTALE 2 RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN PARTICULIER SUR LES AIRES D’ALIMENTATION DE CAPTAGES D’EAU POTABLE</p>		
<p>Orientation 2.1 Préserver la qualité de l’eau des captages d’eau potable et restaurer celle des plus dégradés</p>	C	<p>Le projet ne se trouve pas dans une aire d’alimentation de captage d’eau potable. L’activité sera susceptible d’engendrer 3 types de pollution de l’eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux pluviales de voirie polluées par les hydrocarbures liés au trafic de véhicules lourds et légers sur le site. Pour réduire cette pollution, l’ensemble des eaux de pluviales de voirie seront redirigés vers un bassin, et le réseau sera équipé d’un séparateur d’hydrocarbures. - Eaux d’extinction en cas d’incendie. Ces eaux seront récupérées et mise en rétention dans un bassin dimensionné selon la méthode de calcul D9A. - Eaux usées. Une micro-station de traitement des eaux usées dimensionnée en cohérence avec les besoins sera implantée sur le site. <p>La notice de dimensionnement des eaux usées, et la notice hydraulique en annexe du dossier démontrent le respect de ces orientations.</p>
<p>Orientation 2.2 Améliorer l’information des acteurs et du public sur la qualité de l’eau distribuée et sur les actions de protection de captage</p>		
<p>Orientation 2.3 Adopter une politique ambitieuse de réduction des pollutions diffuses sur l’ensemble du territoire du bassin</p>		
<p>Orientation 2.4 Aménager les bassins versants et les parcelles pour limiter le transfert des pollutions diffuses</p>		
<p>ORIENTATION FONDAMENTALE 3 POUR UN TERRITOIRE SAIN : RÉDUIRE LES PRESSIONS PONCTUELLES</p>		
<p>Orientation 3.1 Réduire les pollutions à la source</p>	C	<p>L’activité sera susceptible d’engendrer 2 types de pollution de l’eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux pluviales de voirie polluées par les hydrocarbures liés au trafic de véhicules lourds et légers sur le site. Le trafic sera optimisé afin d’être réduit au strict nécessaire à l’exploitation. - Eaux d’extinction en cas d’incendie. La lutte contre l’incendie est intégrée au projet dès la conception, et sera assurée tout au long de la vie du site. - Eaux usées. La micro-station est dimensionnée en fonction des besoins du site. <p>La notice de dimensionnement des eaux usées, et la notice hydraulique en annexe du dossier démontre le respect de ces orientations.</p>
<p>Orientation 3.2 Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d’eaux usées non traitées dans le milieu</p>		
<p>Orientation 3.3 Adapter les rejets des systèmes d’assainissement à l’objectif de bon état des milieux</p>		
<p>Orientation 3.4 Réussir la transition énergétique et écologique des systèmes d’assainissement</p>		

<p>ORIENTATION FONDAMENTALE 4 ASSURER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ET UNE GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>		
<p>Orientation 4.1 Limiter les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques</p>	C	<p>L'activité n'engendrera pas de prélèvement d'eau, hormis l'eau sanitaire.</p> <p>Les aménagements sont conçus pour limiter le ruissellement.</p> <p>La notice hydraulique en annexe du dossier démontre le respect de ces orientations.</p>
<p>Orientation 4.2 Limiter le ruissellement pour favoriser des territoires résilients</p>		
<p>Orientation 4.3 Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau</p>		
<p>Orientation 4.4 Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes</p>		
<p>Orientation 4.5 Définir les modalités de création de retenues et de gestion des prélèvements associés à leur remplissage, et de réutilisation des eaux usées</p>		
<p>Orientation 4.6 Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux</p>		
<p>Orientation 4.7 Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future</p>		
<p>Orientation 4.8 Anticiper et gérer les crises sécheresse</p>		
<p>ORIENTATION 5 AGIR DU BASSIN À LA CÔTE POUR PROTÉGER ET RESTAURER LA MER ET LE LITTORAL</p>		
<p>Orientation 5.1 Réduire les apports de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine</p>	SO	<p>L'activité n'engendrera pas de rejets d'eaux industrielles.</p>
<p>Orientation 5.2 Réduire les rejets directs de micropolluants en mer</p>		
<p>Orientation 5.3 Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (de baignade, conchylicoles et de pêche à pied)</p>		
<p>Orientation 5.4</p>		

Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité		
Orientation 5.5 Promouvoir une gestion résiliente de la bande côtière face au changement climatique		

4. COMPATIBILITE AVEC LE SAGE

Oudalle se trouve dans une zone où il n'y a pas de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mis en œuvre actuellement.

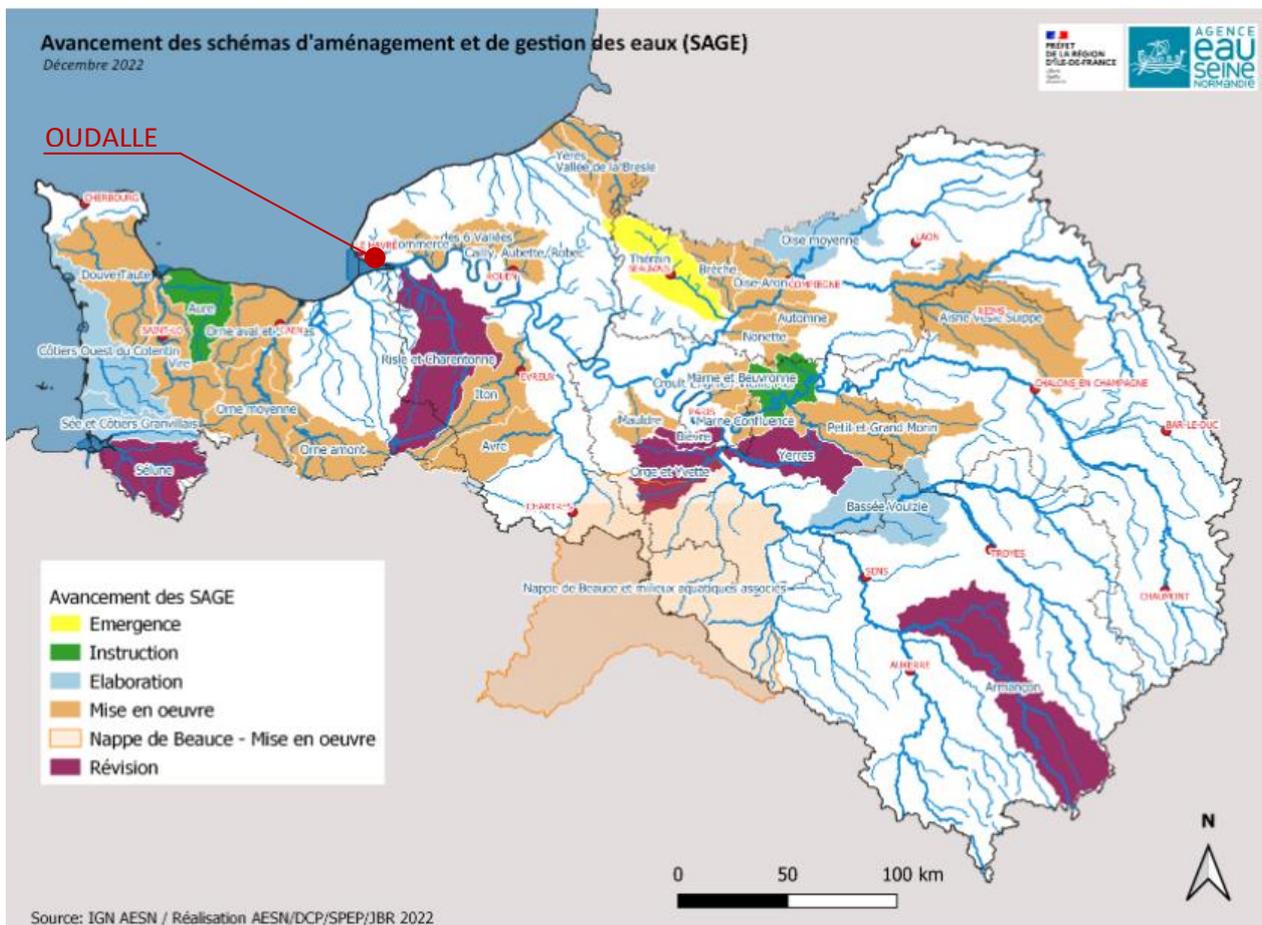


FIGURE 1 : AVANCEMENT DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

5. COMPATIBILITE AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS 2021 - 2027

Le plan national de prévention des déchets est structuré en 5 axes et 47 mesures.

Seule la compatibilité aux axes et mesures qui concernent le projet VIRTUO sera étudiée.

<p><u>Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services</u> 1.1 Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) 1.2 Mobiliser les acteurs économiques 1.3 Lutter contre l'obsolescence des produits</p>	C	<p>Le site sera dédié uniquement au stockage. Les déchets produits seront des DIB en faibles quantités. La prévention des déchets sera intégrée tout au long de l'exploitation du site.</p>
<p><u>Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation</u> 2.1 Faciliter le recours à la réparation pour les particuliers 2.2 Informer sur réparabilité des produits et la réparation</p>	SO	<p>Le site sera dédié uniquement au stockage. Aucune activité de production ne sera réalisée.</p>
<p><u>Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation</u> 3.1 Mobiliser les filières REP et les acteurs économiques en faveur du réemploi et de la réutilisation 3.2 Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations 3.3 Renforcer le suivi du réemploi et de la réutilisation</p>	C	<p>Le site sera dédié uniquement au stockage. Le réemploi et la réutilisation seront mis en œuvre autant que possible en phase exploitation, notamment en matière d'emballages.</p>
<p><u>Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets</u> 4.1 Réduire les produits à usage unique 4.2 Limiter les impacts environnementaux associés à la production et la consommation de produits contenant des matières plastiques 4.3 Agir contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire 4.4 Agir contre le gaspillage des produits non alimentaires 4.5 Poursuivre la gestion de proximité des biodéchets</p>	C	<p>Le site sera dédié uniquement au stockage. Les déchets produits seront des DIB en faibles quantités. La prévention des déchets sera intégrée tout au long de l'exploitation du site.</p>
<p><u>Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets</u> 5.1 Mobiliser les leviers d'action des collectivités territoriales 5.2 Mobiliser les leviers d'action de l'État sur la prévention des déchets</p>	SO	<p>Non applicable directement au projet.</p>

6. COMPATIBILITE AVEC LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REGION NORMANDIE

Le PRPGD de la région Normandie comporte 4 parties. Seule la compatibilité aux parties et sous-parties qui concernent le projet VIRTUO sera étudiée.

<u>PARTIE A : Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets</u>	PI	Informatif
<u>PARTIE B : PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</u> 1. Objectifs en terme de prévention 2. Action prévues et actions à prévoir par les acteurs pour atteindre les objectifs	C	<p>L'activité qui sera exercée sur le site sera exclusivement du stockage. Les déchets générés seront des DIB en faibles quantités. Ces déchets seront triés et évacués via les filières adaptées. La prévention des déchets sera intégrée tout au long de la phase exploitation du site.</p>
<u>PARTIE C : PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS</u> 1. Objectifs en matière de recyclage et de valorisation des déchets 2. Prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire tenant compte de l'ensemble des mesures PRPGD 3. Installations qu'il apparait nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer 4. Planifications spécifiques 5. Bilan du PRPGD au regard des exigences réglementaires 6. Synthèse	C	
<u>PARTIE D : PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</u> 1. Introduction 2. Plan d'action en faveur de l'économie circulaire en Normandie	C	